

2012/4268 - Gratuités totales ou partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Club Alpin Français de Lyon - AAB.cédaj - Femmes contre les Intégrismes - Eclair Lyon Femina - Les Amis d'Eugène Brouillard - Label Scène - Mairie du 1er arrondissement - Centre Social Bonnefoi - Réseau Education Sans Frontières - Piano à Lyon - Mairie du 3e arrondissement - Association des Festivals/Société de Musique de Chambre de Lyon - C.A.L.A. - Lyon Cité - Montant total des exonérations : 24 523,18 euros HT
(Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 20/02/2012, p. 0337)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

(Adopté.)